

Réunion du : 26 octobre 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 10

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U15 Brassage poule D2B - Match N° 50704.1 ASA Vauzelles 2 / E-Moulins 1 du 11 novembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **avancer cette rencontre au 28 octobre**.  
Demande acceptée.

## 2 – FOOT A 8

### 2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 Brassage poule D2C - Match N° 50554.2 SNID 3 / FC Château-Chinon/Arleuf 1 du 4 novembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 2 décembre**.  
Demande acceptée.

Championnat U13 Brassage poule D2B - Match N° 50536.1 FC Nevers Banlay 1 / FC Nevers 2 du 16 septembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au mercredi 8 novembre à 14h30**.

Demande acceptée, **sous réserve que :**

**Si au moins une licenciée d'un des deux clubs devait être convoquée au CPD féminin à cette même date, elle devra OBLIGATOIREMENT répondre à cette convocation au détriment de cette rencontre.**

**Si ceci n'était pas respecté, la commission déclarerait match perdu par pénalité pour l'équipe n'ayant pas respecté cette condition.**

### 2.2. Rencontres repositionnées.

- Championnat U13 Brassage poule D2 U12/U15F - Match N° 50610.1 CS Corbigny 2 / UCS Cosne 4 du 21 octobre.
- La commission repositionne ces rencontres au **mercredi 1<sup>er</sup> novembre**.

### 3 - ARRETE MUNICIPAL.

- De la municipalité de **Varenes-Vauzelles** concernant l'utilisation du terrain de « Francheville ». L'arrêté est daté du 25 octobre et interdit l'utilisation jusqu'à nouvel ordre.

### 4 – FOOT D'ANIMATION

Pour rappel, les plateaux sont consultables sur notre site en rubrique :  
EPREUVES – FOOT ANIMATION ET LOISIR.

### 5 – INFO CLUBS

**Les clubs doivent apporter une attention particulière sur leurs demandes de report de rencontres car les dates MR deviennent rares.**

**Les coordonnées des éducateurs par catégories sont disponibles sur le site internet du District, rubrique Documents/Documents utiles/Compétitions Jeunes.**

Le Président,  
Alain BUCHETON.



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*